

SASU A A Z VTC
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 1 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 5 rue Pleyel 93200 SAINT DENIS
SIRET N° : 937.668.663. R.C.S. BOBIGNY

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 04 NOVEMBRE 2025

Le 04/11/2025 à 11h, les associés se sont réunis à PARIS, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la présidence.

Est présent :

- Madame REAL Cindy, Suzy détentrice de mille actions, ci 1 000 actions,

Total des actions des associés présents : 1 000 actions sur les 1 000 actions composant le capital social.

- Madame REAL Cindy, Suzy préside la séance en qualité de Président unique.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les copies des lettres de convocation ;
- Le rapport de gestion ;
- Le texte du projet de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Agrément d'un tiers en qualité de nouvel associé
- Agrément de cessions d'action
- Changement de dirigeant
- Transfert de siège social
- Ajout d'un nouvel objet et changement de dénomination
- Modification corrélative des statuts et mise à jour des statuts auprès du greffe de Bobigny.
- Pouvoir en vue des formalités.

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RESOLUTION – AGREMENT D'UN NOUVEL ASSOCIE

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide d'autoriser les cessions d'actions envisagées par :

Madame REAL Cindy, Suzy
Née le 28/12/1987 à Conflans-Sainte-Honorine (78)
De nationalité Française
Demeurant au 21 rue Charvet, 60000 Beauvais

À :

LA SASU ORION CONSULTING
Société par actions simplifiée à associé unique
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 153 rue Oberkampf, 75011 PARIS
842.497.547 R.C.S. PARIS
Dont le président est Monsieur KEITA Karamokho,
Né le 22/08/1973 à Paris 18,
De nationalité Française,
Demeurant au 153 rue Oberkampf, 75011 Paris.

Et en conséquence de l'agréer en qualité de nouvel associé, conformément à la loi et aux statuts de la société.

Cet agrément prendra effet à compter du jour où la cession définitive sera signifiée à la Société.
L'agrément vaut pour une durée illimitée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION – AGREMENT D'UNE CESSION D'ACTION

CEDANT	CESSIONNAIRE	NOMBRE
<i>Madame REAL Cindy, Suzy</i>	SASU ORION CONSULTING	1 000 actions

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION – DEMISSION DU PRESIDENT ET NOMINATION D'UN

NOUVEAU PRESIDENT

L'assemblée générale décide de nommer :

LA SASU ORION CONSULTING

Société par actions simplifiée à associé unique

Au capital de 1 000 euros

Siège social : 153 rue Oberkampf, 75011 PARIS

842.497.547 R.C.S. PARIS

Dont le président est Monsieur KEITA Karamokho,

Né le 22/08/1973 à Paris 18,

De nationalité Française,

Demeurant au 153 rue Oberkampf, 75011 Paris.

En tant que nouveau Président de la société, en remplacement de Madame REAL Cindy, Suzy, qui a donné sa démission.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION – TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

L'assemblée générale décide de transférer le siège de la société au :

- 9-11 Avenue Michelet 93400 Saint-Ouen-Sur-Seine.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION – AJOUT D'UN NOUVEL OBJET ET DENOMINATION

L'assemblée générale décide d'ajouter un nouvel objet :

- SERVICE DE LOGISTIQUE POUR LES ENTREPRISES

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination qui est désormais : A à Z gestion

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**SIXIEME RESOLUTION – MODIFICATION CORRELATIVE DES STATUTS ET MISE A
JOUR DES STATUTS AUPRES DU GREFFE DE BOBIGNY.**

L'assemblée générale décide en conséquence des résolutions adoptées de modifier les statuts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**SEPTIEME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES
FORMALITES**

L'assemblée générale donne procuration à Madame YAQOOB Ayesha à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18h

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la présidence et les associés présents.

Madame REAL Cindy, Suzy



A

ORION CONSULTING



